



Madame la Présidente,

Les élu-es de la CGT Finances publiques ont répondu positivement à votre convocation malgré leur dépit croissant. Leur détermination n'en est pas moins intacte.

Au regard des cinq années écoulées, il est aisé de constater la volonté de la Direction Générale de limiter, voire, dans un avenir proche, de cesser les échanges avec les représentant.es du personnel. La réunion du 25 mai dernier à la DGAFP sur les Commissions Administratives Paritaires nous conforte dans notre approche. Que veulent dire en effet les formules « adapter les attributions et le rôle des CAP sur les actes de la carrière des agents » ou encore « moderniser les modalités de composition et de fonctionnement des CAP » ?

Alors que le gouvernement envisage la suppression du paritarisme pour les CAP, la CGT rappelle son attachement à ces organismes consultatifs, outil essentiel de gestion transparente et démocratique de la vie administrative des personnels et de leur carrière.

Rétrospectivement, à la DGFIP, il y a eu la mise en place, en 2012, du recours auprès de l'Autorité Hiérarchique (AH) limitant les « appels » en CAPL et dénoncée par la CGT Finances Publiques. En 2015, la suppression de la note chiffrée au profit de réductions/majorations imposait aux agent.es une relation contractuelle rendant ces dernier-es plus vulnérables auprès de leur hiérarchie. En 2017, le glas des réductions/ majorations sonnait et, en concomitance, la réduction du temps alloué aux élu-es pour les préparations et compte-rendus des commissions était appliquée. Avec cette diminution drastique du temps de préparation nous constatons une fois de plus que pour le Directeur Général les organisations syndicales et donc par conséquent les personnels qu'elles représentent ne sont rien.

Cette chronologie explique, pour la DRFIP 44, la chute vertigineuse du nombre de recours examinés en CAPL. Ainsi, entre 2016 et 2018, nous constatons une baisse globale de 72% (67% pour les cadres A, 80% pour les cadres B, 60% pour les cadres C).

La CGT Finances Publiques peut vous affirmer que cet effondrement n'est pas lié à la satisfaction de agent-es mais plus au dégoût généré par la dévalorisation du travail, les conditions d'exercice en constante régression, la réduction permanente du personnel et surtout à la surdité des dirigeants aux doléances émises par les personnels et leurs représentant.es.

La CGT Finances Publiques a combattu et combattra encore l'arrêt de cette destruction orchestrée du dialogue social.

La CGT Finances Publiques craint, hélas, l'extinction des multiples commissions à l'instar de dinosaures disparus après le Big Bang nonobstant les multiples alertes signifiées.